



**Formulaire de permission
pour sortir à l'extérieur du terrain de l'école à l'heure du midi
(8e à 12e année)**

Ce document est à remettre, complété et signé, au titulaire de la classe qui le fera parvenir au secrétariat avant que l'élève puisse sortir à l'extérieur du terrain de l'école à l'heure du midi.

- Selon la loi scolaire qui s'applique en Colombie-Britannique, un élève de la 8e à la 12e année peut sortir à l'extérieur du terrain de l'école pendant l'heure du dîner avec la permission écrite de ses parents.
- **Seul le présent formulaire fait office de permission écrite.**
- Même s'ils sont inclus dans l'horaire du secondaire, les élèves de la 7e année n'ont pas ce privilège.
- Il est entendu que les élèves doivent respecter l'horaire du dîner et être de retour à temps pour les cours de l'après-midi. Un élève qui ne respecte pas cette condition peut se voir révoquer ce privilège de manière temporaire ou permanente par la direction de l'école.
- Il est entendu que les élèves doivent bien se comporter et respecter le code de vie de l'école même lorsqu'ils sont à l'extérieur du terrain de l'école. Un élève qui ne respecte pas cette condition peut se voir révoquer ce privilège de manière temporaire ou permanente par la direction de l'école.
- En cours d'année, un parent / tuteur peut retirer ce privilège à son enfant en communiquant avec la direction de l'école.

Nom de l'élève : _____ **Niveau :** _____

Nom du parent / tuteur légal: _____

Signature du parent / tuteur légal: _____ Date : _____